

# AGENCE DE GESTION DES ROUTES



## AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

### PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE ROUTES ET FACILITATION DU TRANSPORT AU SEIN DE L'UNION DU FLEUVE MANO

#### **Lot unique : Travaux d'aménagement et de bitumage de la route Danané frontière Guinée (47.6 km) en 2 x 1 voie en république de Côte d'Ivoire**

Date: 16 juin 2015

AAOI N°: T498/2015

Le présent Avis d'Appel d'Offres International (AAOI) suit l'avis général de passation des marchés du projet paru dans *Development Business* en ligne du 27 mars 2015 et sur le portail de la Banque ([www.afdb.org](http://www.afdb.org)).

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a **reçu un prêt** auprès du Fonds Africain de Développement (**FAD**) pour couvrir le coût du programme d'aménagement de routes et facilitation du transport au sein de l'union du fleuve Mano et entend affecter une partie du produit de ce **prêt** aux paiements relatifs au marché pour le projet d'aménagement et de bitumage de la route Danané frontière Guinée en 2x1 voie.
2. L'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE), agissant en tant que Maître d'Ouvrage Délégué au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures Economiques, invite par le présent Appel d'offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous pli fermé, pour exécuter les **travaux d'aménagement et de bitumage de la route Danané frontière Guinée en 2 x 1 voie en république de Côte d'Ivoire**, en lot unique et décrits ci-après :

Chaussée: 7.40 mètres

\* couche de forme: épaisseur minimale de 0.3 mètres après compactage

\*Couche de fondation en graveleux naturels latéritiques stabilisé à 4% au ciment, épaisseur minimale de 0.2 mètres après compactage et sur une largeur de 10.60 à 11.60 mètres

\*Couche de base en grave concassé de 0/31.5 sur une épaisseur de 0.12 mètre.

\* revêtement en béton bitumineux de 0.06 mètres.

Accotements :

\* Couche de base en grave concassé de 0/31.5 sur une épaisseur de 0.12 mètre.

\*Revêtement en sand-asphalt de 0.03 mètres d'épaisseur minimale après compactage sur une largeur de 2x1.50 mètres en section courante et sur une largeur de 2x2.00 mètres dans les traversées d'agglomération.

- construction de deux (02) ponts à poutres en béton armé de 3x15.80 mètres et 2x15.80 mètres de long.

- construction de buses et dalots.

L'Appel d'Offre International se déroulera conformément aux **Règles et Procédures pour les acquisitions de biens et travaux** de la Banque, Edition Mai 2008, révisée en Juillet 2012.

3. Le marché issu de cet appel d'offres sera passé sur prix unitaire.
4. Le délai d'exécution des travaux est fixé à : vingt (20) mois.

5. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'appel d'offres **aux heures d'ouverture (heure locale : GMT) les jours ouvrables (lundi au vendredi) de 8 heures à 12 heures 00 minutes et de 15 heures à 17 heures** dans les bureaux de l'AGEROUTE à l'adresse suivante :

**AGEROUTE - SECRETARIAT DE LA DIRECTION DES MARCHES ET CONTRATS**

Avenue Terrasson de Fougères au Plateau, Immeuble AGEROUTE au Rez-de-chaussée.

08 BP 2604 ABIDJAN Côte d'Ivoire

Numéro de téléphone : (225) 20 25 10 00 / (225) 20 25 14 82

Numéro de télécopie : (225) 20 25 10 23

Site web : [www.ageroute.ci](http://www.ageroute.ci)

Email : [ageroute@ageroute.ci](mailto:ageroute@ageroute.ci) et copie à [meitevafing@yahoo.fr](mailto:meitevafing@yahoo.fr)

6. Le Dossier d'appel d'offres pourra être consulté gratuitement ou acheté par les candidats, sur demande écrite à la Direction des Marchés et Contrats de l'AGEROUTE, contre récépissé, moyennant paiement d'un montant non remboursable de deux cent mille (200 000) francs CFA ou de sa contre-valeur dans une monnaie convertible. Les dossiers d'appel d'offres pourront être achetés **aux heures d'ouverture (heure locale : GMT) les jours ouvrables (lundi au vendredi) de 8 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures** à partir du **16 juin 2015**.
7. Il sera organisé à l'intention de tous les soumissionnaires, le **10 juillet 2015 à 10 h 00, à la salle de réunion de l'AGEROUTE à Abidjan –plateau**, une séance de travail au cours de laquelle des questions d'éclaircissement éventuelles seront posées.
8. Les clauses des Instructions aux soumissionnaires et celles du Cahier des clauses administratives générales sont les clauses du *Dossier Type d'appel d'offres ; Acquisitions de Travaux*, de la Banque (Edition septembre 2010).
9. Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **05 août 2015** à 10 heures précises (heure locale : GMT) et porter expressément la mention :
- « **PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE ROUTES ET FACILITATION DU TRANSPORT  
AU SEIN DE L'UNION DU FLEUVE MANO** »
- « **Travaux d'aménagement et de bitumage de la route Danané-Frontière Guinée en 2x1 voie en République de Côte d'Ivoire \_ AOI N° T /2015** ». « **OFFRE A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT** ».

Les offres doivent être valides durant une période de **Cent Vingt (120) jours** suivant la date limite de dépôt des offres et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de :

- **Six cent millions (600 000 000) F CFA** ou de leurs contre-valeurs dans une monnaie convertible.

La garantie de soumission sera délivrée par une Banque ou un Etablissement financier agréé dans un pays de l'espace UEMOA / BCEAO. Si un soumissionnaire produit une garantie émanant d'une banque étrangère (banque hors espace UEMOA / BCEAO), alors la banque émettrice de cette garantie doit avoir un correspondant établi et agréé dans un pays de l'espace UEMOA / BCEAO et qui se portera garant de ladite garantie par écrit.

10. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le **05 août 2015 à 10 heures 30 mn (heure locale : GMT)**, dans la **salle de réunion de l'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE) au 2<sup>ème</sup> étage**.

Le Directeur Général de  
l'AGEROUTE

**BOUAKE FOFANA**